

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022 A 19 HEURES

Présents : - S. BONJEAN - S. BURGAT – C. CHEVALIER – M GOUEFFON - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD
- C. POMMIER - M. SIMON - B. TRONCIN – P. VIMONT - D. VIZIER

Absents : Grégory BASSET (procuration à Bernard TRONCIN) - Florence JOUANET (procuration à Sylvain BONJEAN) - Jean-Michel LAROCHE (procuration à Didier PAQUERIAUD) - Isabelle PETITJEAN (procuration à Dominique VIZIER).

Secrétaire de séance : Danielle MOUSSET

Ordre du jour :

✚ **Subvention local commercial climatisation**

La climatisation du « Panier Sympa » est tombée en panne et doit être remplacée rapidement. Il n'a pas été prévu d'investissement dans le budget du local commercial aussi il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention du budget principal pour pouvoir payer la facture de remplacement de la climatisation.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Décision modificative N° 1 Commune : Versement d'une subvention au local commercial pour la climatisation**

Trois devis ont été effectués pour le remplacement de la climatisation du local commercial. L'entreprise THEVENET a été retenue pour un montant de 5907.24 HT soit 7088. 69TTC. Il est proposé de prendre 5907.24€ sur l'article 020 (dépenses imprévues) pour les verser sur l'article 2041642 (Bâtiments et installations).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Décision modificative N° 1 Local Commercial : Versement d'une subvention de la commune pour la climatisation**

Pour le paiement de la facture de l'entreprise THEVENET, Il est proposé de verser 5907.24€ sur l'article 2138 (autres constructions) en dépense et 5907.24€ à l'article 13141 en recette.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Dénomination des voies de la commune**

Beaucoup de lieu-dit n'étant pas encore numérotés, il convenait de compléter cette numérotation pour faciliter le repérage, l'accès plus rapide des services d'urgence (secours, sécurité...), le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS. Le nouveau plan d'adressage préparé en concertation avec les élus et le bureau d'Etude ADAGE, consultable en mairie n'a pas fait l'objet de remarques de la part de la population. Il convient d'approuver la dénomination de ces nouvelles voies communales.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Il convient de délibérer pour choisir le mode de publicité des actes de la commune de Bessay sur Allier.

Il est décidé de garder la publication des actes par publication papier et par affichage.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Prêt à usage à titre gracieux

La commune de Bessay sur Allier propose de signer un contrat de prêt à usage à titre gracieux avec Madame PIERROT Pauline pour la parcelle AH1 d'une contenance de 28 009 m² située route de Gouise pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01 juillet 2022.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Le Conseil Municipal a invité le conseil municipal des jeunes à assister au Conseil Municipal. Osman Karga et Eline Desciaux sont présents.

Ils présentent leurs réflexions : Création d'une bibliothèque, un skate Park, une maison des jeunes, installation d'un panier basket, but de foot, babyfoot, distributeur de pain, poubelles, toutounet, informer sur les dangers des réseaux sociaux.... Ils ont également un projet d'espace sans tabac (autour des écoles) et de recyclage de mégots. Une entreprise de Vendée fabrique des meubles avec des mégots recyclés. Ils ont bien travaillé pendant la brocante en distribuant des sacs pour le tri sélectif. Didier Paqueriaud leur explique le fonctionnement du Conseil Municipal et les projets qui ont été prévus au budget 2022.

Didier Paqueriaud fait le compte-rendu de la réunion du Sivom, le concours des maisons fleuries n'aura pas lieu en raison de la grêle qui a détruit les fleurs dans plusieurs communes. La remise des médailles du travail aura lieu le 08 octobre à Neuilly. Linda Schaltz remplace Laurie Civade au RAM, elle effectuera un mi-temps au RAM et un mi-temps en tant que directrice de l'accueil de loisirs de Neuilly-le-Réal.

Avec l'augmentation du prix de l'énergie, il est proposé de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil une modification des tarifs de chauffage de la salle polyvalente et de la maison des associations à partir de septembre. Ils n'ont pas été augmentés depuis 2016. Il faudra prévenir

les personnes qui vont louer la salle après le 15 septembre.

Les offres d'achat pour la revitalisation de bourg ont été envoyées aux propriétaires. Pour l'instant, une seule personne semble contester l'estimation des domaines. La division du terrain de Monsieur Laurent a été effectuée afin que la commune n'achète que ce dont elle a besoin. La partie « accueil de la mairie » va être rénovée à partir de jeudi 30 Juin, et installée provisoirement dans la salle du conseil.

La date du dimanche matin 11 septembre (10h) est actée pour faire le tour du village avec les employés des services techniques.

La section judo de l'ASPTT de Moulins souhaite créer une antenne et commencer une activité judo en septembre à Bessay le vendredi soir.

La commune a postulé pour du matériel informatique recyclé et a été retenue.

Monsieur Maréchal devrait reprendre le local de la pizzeria, il serait ouvert midi et soir et proposerait des menus divers.

Au premier janvier 2023, la commune passera à la nomenclature M57 en comptabilité.

Martine Goueffon fait part du départ du locataire au dessus de la Croix Rouge. Il n'a pas pu débarrasser entièrement son appartement. Une association payée par le locataire s'est chargée de le vider. Le CCAS payera la location de la benne.

Bernard Troncin fait le compte-rendu de la commission de travaux : il sera posé une quinzaine de potelets sur la piste cyclable afin d'empêcher les voitures de l'emprunter.

Un problème a eu lieu récemment à la maison des associations avec la chambre froide qui fait trop de froid.

Michel Simon fait part d'une réunion avec ASSEMBLIA pour la viabilisation des tranches 2 et 3 de la ZAC. Les terrains des propriétés Chaudron et Brun ont été achetées. Les terrains seraient proposés à 42€ le m².

La municipalité a remis une médaille de la commune à la vieille dame « l'Indépendante » à l'occasion de ses 110 ans.

Christophe Pommier a assisté au conseil syndical du Sictom, l'inscription sera obligatoire à partir du 02 juillet pour accéder aux déchetteries.

Philippine Vimont annonce le tournoi de tennis à partir du 16 juillet.

La maquette du bulletin municipal devrait bientôt arriver pour relecture.

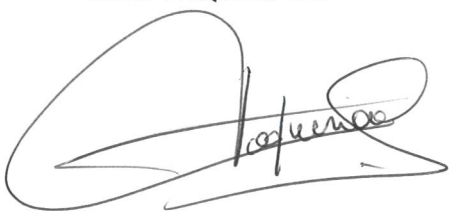
Dominique Vizier annonce le pique-nique de la cantine le jeudi 07 juillet.

Céline Chevalier a assisté à l'AG des Amis de Saint Martin, cinq statues ont été restaurées, des conférences ont eu lieu, l'association a un projet d'amélioration de l'éclairage de l'église.

Séance levée à 21h45.

Approuvé à la séance du 20 Septembre 2022

Le Maire,
Didier PAQUERIAUD



La secrétaire,
Danielle MOUSSET

